

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE JAILLANS

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

L'an deux mil VINGT TROIS le 23 JANVIER à 19 h, le Conseil Municipal de la commune de JAILLANS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la Présidence de M. FOURNAT JEAN-NOËL, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 14

Quorum à atteindre : 8

Présents : 11 Votants : 14

Date de la convocation : 17/01/2023

Présents : FOURNAT Jean-Noël, VALLA Christophe, DE ROSSI Virginie, DILLENSEGER Sylvain, VINCENT Annick, DUMARCHE Olivier, MUNIER Daniel, BOUVERON Grégory, ROYER Fabrice, BELLE Christine, BONNET Alain

Secrétaire de séance : Mme BELLE Christine

ABSENTS EXCUSES :

Mme HAFSOUNI Marjory ayant donné pouvoir à M. DUMARCHE Olivier

Mme PRUVOST Brigitte ayant donné pouvoir à M. FOURNAT Jean-Noël

Mme SERRET Lorane ayant donné pouvoir à Mme BELLE Christine

**2023-01 ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION EAU ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEUX :
DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie » dont l'estimatif est de : **5 148,44 € H.T. de solliciter la REGION** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent à installer des citernes pour récupération d'eau pluviale.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter **La REGION AUVERGNE RHONE ALPES** pour mener à bien ce dossier
- **DIT** que ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Energie.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessous :

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023, dont détail ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION EAU PLUVIALE ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEaux

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
ACHAT DE CITERNES POUR RECUPERATION EAU PLUVIALE ET INSTALLATION DE DESCENTES DE CHENEaux	5 148,44 €	REGION AUVERGNE RALPES (40 %) 2 059,37 €	Fonds propres (60%) 3 089,07 €
TOTAUX	5 148,44 €	4 118,74 € (40%)	3 089,07 € (60%)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_01 DE
Accusé certifié exécutoire : 10/02/2023 Publication le 10/02/2023

2023-02 TRAVAUX ETANCHEITE EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration du bâti du centre village et la mise en sécurité des bâtiments, le projet de d'étanchéité de l'église de Jaillans » dont l'estimatif est de : **5 367,36 € H.T. et de solliciter le DEPARTEMENT, la DRAC, et la REGION AUVERGNE RHONE ALPES** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent pour la mise en sécurité et la mise aux normes du bâtiment à effectuer des travaux d'étanchéité de l'église classée de Jaillans.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter le Département dans le cadre des règlements départementaux
- **La REGION AUVERGNE RHONE ALPES** dans le cadre du dispositif **BONUS RURALITE**
- **La Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes**
- **DIT** que ces travaux rentrent dans le cadre de l'amélioration du bâti existant.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessous :

- **ADOPTÉ** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année **2023**, dont détail ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

Priorité 1 : POUR LA MISE EN SECURITE ET LA MISE AUX NORMES DU BATIMENT : Travaux d'étanchéité de l'église classée de Jaillans

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
Pour la mise en sécurité et la mise aux normes de l'église : travaux d'étanchéité	5 367,36 €	DEPARTEMENT (40%) 2 146,95 € DRAC (20%) 1 073,47 € REGION AUVERGNE RALPES (20 %) « BONUS RURALITE » 1 073,47 €	Fonds propres (20%) 1 073,47 €
TOTAUX	5 367,36 €	4 293,89 (80%)	1 073,47 € (20%)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus,
Au registre sont les signatures

DELIBERATION QUI ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION N° 2022-46 DU 17/10/2022

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_02 DE
Accusé certifié exécutoire : 14/02/2023 Publication le 14/02/2023

2023-04 CHANGEMENT MENUISERIES PVC DES 5 MAISONS LOCATIVES : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration des économies d'énergie, et d'amélioration du bâti » dont l'estimatif est de : **36 183,00 € H.T. de solliciter**

le **SDED** et la **REGION** afin de mener à bien ce projet.

Ces travaux consistent à remplacer les menuiseries des 5 maisons locatives situées :

- Villa n° 1 : 135 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n° 2 : 125 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n° 3 : 115 rue des Pâquerettes 26300 JAILLANS
- Villa n° 4 : 30 rue des Lauriers Lotissement des écoles 26300 JAILLANS
- Villa n° 5 : 10 rue des Lauriers Lotissement des écoles 26300 JAILLANS

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter :
- **La REGION AUVERGNE RHONE ALPES** dans le cadre du « **BONUS RURALITE** »
- **Le SDED**
- **DIT** que ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'Energie et de l'amélioration du bâti
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessous :

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023, dont détail ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

CHANGEMENT DES MENUISERIES DANS LES 5 MAISONS LOCATIVES

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
CHANGEMENT DES MENUISERIES DES 5 MAISONS LOCATIVES	36 183,00 €	REGION AUVERGNE RHONE ALPES (60 %) » BONUS-RURALITE » 21 709,80 € SDED (20%) 7 236,60 €	Fonds propres (20%) 7 236,60 €
TOTAUX	36 183,00 €	28 946,40 € (80%)	7 236,60 € (20%)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_04 DE

Accusé certifié exécutoire : 14/02/2023 Publication le 14/02/2023

2023-05 MISSION ETUDE POUR AMENAGEMENT TRAVERSE DE L'ECANCIERE RD 532 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration de la sécurité dans la traverse de l'Ecançière » dont l'estimatif de l'étude est de : **4 650,00 € H.T. de solliciter le DEPARTEMENT** afin de mener à bien ce projet.

L'étude va être mener par la société STADIA BUREAU D'ETUDES basée à Bourg-de-Péage en collaboration avec la commune de Eymeux.

Une convention a été signée avec la Mairie de Eymeux dont les frais seront répartis à part égale entre les 2 communes. La totalité des frais sera payée par la commune de Jaillans, qui déduction faite de la subvention, sera remboursée par la commune de Eymeux.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter :
- **Le DEPARTEMENT dans le cadre des règlements départementaux**
- **DIT** que ces travaux rentrent dans le cadre des de la sécurité
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessous :

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023, dont détail ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

MISSION ETUDE POUR AMENAGEMENT TRAVERSE ECANCIERE RD 532			
ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
MISSION ETUDE POUR AMENAGEMENT TRAVERSE ECANCIERE RD 532	4 650,00 €	DEPARTEMENT (40%) 1 860,00 €	Fonds propres (60%) 2 790,00 €
TOTAUX	4 650,00 €	1 860,00 € (40%)	2 790,00 € (60%)

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_05 DE

Accusé certifié exécutoire : 10/02/2023 Publication le 10/02/2023

2023-06 DELIBERATION FIXANT LES EFFECTIFS DES EMPLOIS PERMANENTS AU 1^{er} JANVIER 2023

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 34,

VU le budget de la collectivité

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services

DECIDE, après en avoir délibéré,

Filière administrative :

- 1 secrétaire de mairie titulaire, catégorie A, qui est passé à 80% (28/35^e) d'un temps complet au 01/11/2020, selon les modalités d'application en vigueur, pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction pour une durée identique, dans la limite de trois ans, renouvelable 1 fois, avant retour de plein droit à temps complet ;
- 1 adjoint administratif titulaire cat. C, à temps non complet (28/35^e) à compter du 1^{er} mai 2022

Filière technique

- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, cat C, titulaire, à temps complet (35/35^e)
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, cat C, titulaire, à temps complet (35/35^e)
- 1 adjoint technique territorial principal 2^{ème} classe, cat C, titulaire, à temps complet(35/35^e)
- 1 adjoint technique territorial principal 1^{ère} classe, cat C, titulaire à temps complet(35/35^e)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_06 DE

Accusé certifié exécutoire : 10/02/2023 Publication le 10/02/2023

2023-07 APPROBATION DES STATUTS DE VALENCE ROMANS AGGLO

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-17, L.5211-5, L. 5216-1 et suivants,

Vu la délibération 2022-181 du Conseil communautaire du 14 décembre 2022,

Monsieur le Maire expose :

Par délibération du 14 décembre 2022, le Conseil communautaire de Valence Romans Agglo a approuvé la modification des statuts de la Communauté d'agglomération.

En effet, dans le cadre de son projet de territoire, Valence Romans Agglo exerce la compétence « France Services » en réponse à l'objectif national de déploiement d'un réseau France Services qui doit permettre aux concitoyens de procéder aux principales démarches administratives à proximité de leur résidence.

Alors que plusieurs espaces France Services se sont mis en place sur le territoire (Hostun, Bourg de Péage et Crépol), les médiathèques continuent à assurer leurs permanences ADA (Aides aux Démarches Administratives) créées depuis plusieurs années suite aux nombreuses sollicitations des usagers.

Ces permanences permettent aux usagers d'accéder à une aide personnalisée sur leurs démarches administratives en ligne (création d'adresse mail, création de compte, demandes d'actes d'état civil, demande ou renouvellement de carte d'identité, passeport, accès au compte Caf, Pole emploi...).

La montée en charge des sollicitations des usagers au départ ponctuelle a nécessité pour les médiathèques la structuration de ces permanences réparties sur plusieurs sites de l'Agglo.

Au regard des attentes de l'Etat concernant le déploiement des espaces Frances Services, il est envisagé de faire labelliser ces services proposés par certaines médiathèques de Valence Romans Agglo : La Monnaie à Romans-sur-Isère, La Passerelle à Bourg-lès-Valence et Latour Maubourg, Fontbarlettes et Le Plan à Valence. Il s'agira d'une labellisation « France Services multisites ». Les permanences d'aides aux démarches administratives existantes sur les autres médiathèques seront maintenues (ex : Chabeuil).

Il convient donc de faire évoluer la compétence facultative « Maisons France Service : coordination et financement des Maisons France Services » en proposant le nouvel intitulé suivant :

« 18. France Services :

- Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération ;
- Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal DECIDE :

- **D'approuver** la modification des statuts proposée au titre de la compétence facultative 18 de Valence Romans Agglo, intégrant la nouvelle rédaction suivante :

« 18. France Services :

- *Coordination et co-financement du réseau France Services au sein du territoire de l'agglomération,*
- *Gestion d'un multisite France Services au sein des médiathèques communautaires ».*

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_07 DE

Accusé certifié exécutoire : 10/02/2023 Publication le 10/02/2023

2023-08 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA SALLE « HENRI MARET »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de modifier le règlement intérieur de la salle « Henri Maret » **en ce qui concerne l'entretien de la salle.**

Le nouveau règlement de la salle « Henri Maret » sera en application à compter du **23 janvier 2023**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur de la salle communale : **salle « Henri Maret »** qui sera applicable à compter du **23 janvier 2023**
- **AUTORISE** M. le Maire à signer le nouveau règlement intérieur de la salle « Henri Maret » et tout document concernant ce dossier

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_08 DE

Accusé certifié exécutoire : 10/02/2023 Publication le 10/02/2023

2023-09 VENTE ABRI BUS A COMMUNE DE VALHERBASSE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a depuis plusieurs années un abri bus neuf dans le local technique, dont elle n'en a jamais eu l'utilité. La commune de VALHERBASSE serait intéressée pour l'acquérir.

M. Le Maire propose le prix de **800 €** avec retrait par la commune de Valherbasse

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

- **APPROUVE** la proposition de M. le Maire
- **DIT** que l'abri bus en stock depuis plusieurs années dans l'atelier communal sera vendu au prix de 800 € TTC à la commune de VALHERBASSE
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer tous les documents correspondant à cette vente

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_09 DE

Accusé certifié exécutoire : 14/02/2023 Publication le 14/02/2023

2023-11CHAUDIERE ECOLE : Demande de subvention complémentaire aux différents organismes financeurs

(Voir délibération dans registre)

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_11 DE

Accusé certifié exécutoire : 25/01/2023 Publication le 25/01/2023

2023-12 REMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE GAZ A LA SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DES ORGANISMES FINANCEURS

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal dans le cadre de l'amélioration de des économies d'Energie et d'amélioration du bâti, dont l'estimatif est de :

5 209,74,00 € H.T. de solliciter le DEPARTEMENT et la REGION AUVERGNE RHONE ALPES afin de mener à bien ce projet.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et légalement représentés :

- **DECIDE** de solliciter :
- **Le DEPARTEMENT** dans le cadre des règlements départementaux
- **La REGION AUVERGNE RHONE ALPES** dans le cadre du « **BONUS RURALITE** »
- **DIT** que ces travaux rentrent dans le cadre des économies d'énergie et de l'amélioration du bâti
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette demande.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer sur le plan de financement du projet énuméré ci-dessous :

- **ADOpte** le programme de l'opération, les enveloppes financières ainsi que le plan de financement pour l'année 2023, dont détail ci-dessous :

PLAN DE FINANCEMENT

REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE GAZ A LA SALLE COMMUNALE DU PATRONAGE

ESTIMATION DEPENSES	MONTANT H.T.	AIDES ATTENDUES	AUTOFINANCEMENT
REEMPLACEMENT DE LA CHAUDIERE GAZ A LA SALLE DU PATRONAGE	5 209,74 €	DEPARTEMENT (40%) 2 083,89 €	Fonds propres (20%) 1 041,96 €

		REGION (40%) 2 083,89 €	
TOTAUX	5 209,74 €	4 167,78 € (80%)	1 041,96 €

AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	0	0

Accusé de réception – ministère de l'Intérieur 026-212603815-20230123-Delib2023_12 DE

Accusé certifié exécutoire : 24/02/2023 Publication le 24/02/2023

**FEUILLET DE CLOTURE
REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 21 JANVIER 2023
A 19 H EN MAIRIE**

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	ABSENTS	POUVOIRS
FOURNAT Jean-Noël	X		
VALLA Christophe	X		
DE ROSSI Virginie	X		
DILLENSEGER Sylvain	X		
VINCENT Annick	X		
DUMARCHE Olivier	X		
SERRET Lorane		X	BELLE Christine
MUNIER Daniel	X		
BOUVERON Grégory	X		
ROYER Fabrice	X		
BONNET Alain	X		
BELLE Christine	X		
PRUVOST Brigitte		X	FOURNAT Jean-Noël
HAFSOUNY Marjory		X	DUMARCHE Olivier

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES LORS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2023**

N° ORDRE	N° DELIBERATION	OBJET
1	2023-01	Achat de citernes pour récupération eau et installation de descentes de cheneaux : demande de subvention auprès de la Région
2	2023-02	Travaux étanchéité de l'église : demande de subventions auprès des organismes financeurs
3	2023-03	En attente
4	2023-04	Changement menuiseries PVC des 5 maisons locatives : demande de subvention auprès des organismes financeurs
5	2023-05	Mission étude pour aménagement traverse de l'Ecancière RD 532 : demande de subventions auprès des organismes financeurs
6	2023-06	Délibération fixant les effectifs des emplois permanents au 1 ^{er} janvier 2023
7	2023-07	Approbation des statuts de VRA
8	2023-08	Modification du règlement intérieur de la salle « Henri Maret »
9	2023-09	Vente abri bus à commune de Valherbasse
10	2023-10	En attente
11	2023-11	Chaudière école : demande de subventions complémentaires aux différents organismes
12	2023-12	Remplacement de la chaudière gaz à la salle du patronage : demande de subvention auprès des organismes financeurs
Signature du Maire		
Signature du secrétaire de séance VALLA Christophe		